

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1557

présenté par
M. Philippe Vigier et M. Benoit
à l'amendement n° 1284 (Rect) de M. Potier

ARTICLE 43

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 8 de cet amendement introduit la notion d' "activités multiservices" qu'il convient de supprimer.